

# NG

Numéro 2 - Mars / Avril 2021

**NOUVEAU GENEVOIS**  
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



## UNE CONSEILLÈRE D'ETAT SUR TOUS LES FRONTS

**ENTRETIEN AVEC NATHALIE FONTANET** P.4

**EDITO**

*Avançons ensemble!*

**GENÈVE**

*Le retour de la mendicité?*

**GENÈVE**

*Soigner la Genève internationale*

# Agenda

**AVRIL**

**21 AVRIL 2021**

**Agora**

Détails suivront sur plr-ge.ch

**MAI**

**19 MAI 2021**

**Assemblée générale**

Détails suivront sur plr-ge.ch

**JUIN**

**13 JUIN 2021**

**Votation populaire**

**23 JUIN 2021**

**Assemblée des délégués  
à Veyrier**

Détails suivront sur plr-ge.ch

# Sommaire

**EDITO**

**P. 3**

Avançons ensemble !

**INTERVIEW**

**P. 4**

Nathalie Fontanet au cœur de l'action

**GENÈVE**

**P. 8**

De nouveaux moyens juridiques pour continuer de lutter contre la mendicité organisée à Genève

Une bourse de formation pour aider les indépendants et les dirigeants d'entreprises

Soigner la Genève internationale : un programme libéral-radical

**PLR GENÈVE**

**P. 19**

Une équipe compétente pour relever les défis de la sécurité

**OPINION**

**P. 22**

Le fédéralisme et la démocratie, à l'épreuve de la crise ?

*... et plus encore ! Bonne lecture !*

# Edito



Par Bertrand Reich,  
président du PLR Genève

## Avançons ensemble!

Nous avons échoué à faire élire notre candidat au Conseil d'Etat et pour les deux années à venir, notre parti sera représenté au sein du Conseil d'Etat uniquement par Nathalie Fontanet, qui abat avec brio un travail considérable, notamment à la tête du Département des finances et des ressources humaines ainsi que, depuis quelques mois et à titre provisoire, de celui de l'économie. Suite à l'élection du 28 mars 2021, le Conseil d'Etat a confirmé que le Département des finances et des ressources humaines resterait dirigé par notre magistrate, la Conseillère d'Etat élue Fabienne Fischer étant en charge du Département de l'économie et de l'emploi, dans une nouvelle configuration. Conformément à notre Constitution, il appartiendra au Grand Conseil de se prononcer sur cette nouvelle composition des départements.

Nonobstant son résultat, la campagne électorale passée a révélé la capacité de notre parti et de son candidat à aborder des thèmes sur lesquels on ne nous attend pas habituellement : handicap, inclusion, culture, collégialité,

loisirs, agriculture, formation, et à le faire avec sensibilité et pragmatisme. Suite à l'échec rencontré, les critiques et autocritiques nécessaires ont été faites au sein des différents organes de notre parti. Des erreurs commises, nous devons tirer des enseignements, pour ne pas les répéter. Si cette campagne a sans conteste été objectivement infructueuse, elle a amené des réflexions et des échanges porteurs d'espoirs pour l'avenir.

Nous avons perdu une bataille. Nous n'en sommes pas moins toujours présents et bien déterminés à nous battre pour notre projet de société et les valeurs de liberté, responsabilité et solidarité qui le fondent. Nous continuons à être actifs et présents au parlement fédéral, au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, dans les exécutifs et délibératifs communaux, à nous battre pour préserver et améliorer notre qualité de vie, aussi bien sur le plan professionnel (économie, fiscalité, emploi, formation) qu'au niveau personnel (environnement, santé, sécurité, culture, sport, loisirs) et à préserver nos libertés.

Le 19 mai 2021, notre assemblée générale devra notamment élire un(e) président(e), valider sa vice-présidence, et désigner les membres du Codir, pour une nouvelle période de deux ans. Selon toute vraisemblance, cette assemblée générale se tiendra par vidéo-conférence et votre présence, même virtuelle, à ce rendez-vous important est essentielle. Tous les membres recevront le 12 avril une communication en lien avec cette assemblée.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une interview de Nathalie Fontanet, des articles sur la mendicité, la Genève internationale, le fédéralisme, et une contribution de notre commission thématique sécurité. Tout autant que des textes, vous parcourrez une envie commune de continuer à servir la République et notre parti dans toute sa diversité et sa beauté.

## Plus que jamais, avançons ensemble!



### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève  
info@plr-ge.ch

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

### RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



### ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an  
Abonnement (1 an): Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–  
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

### CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

### CRÉDITS PHOTOS

Pawel Czerwinski, Christin Hume, Mat Reding

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate  
neutral  
Imprimé  
myclimate.org/01-21-583035



# Nathalie Fontanet au cœur de l'action

## INTERVIEW

DEPUIS NOVEMBRE 2020, SOIT AU CŒUR DE LA DEUXIÈME VAGUE DE LA PANDÉMIE, NATHALIE FONTANET A REPRIS DE FAÇON PROVISoire LES RÊNES DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. ELLE A MULTIPLIÉ LES RENCONTRES AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES POUR TROUVER DES SOLUTIONS ADAPTÉES À LEURS BESOINS. UN PROGRAMME GLOBAL D'AIDE AUX ENTREPRISES, CHIFFRÉ À 250 MILLIONS DE FRANCS, A ABOUTI EN DÉBUT D'ANNÉE. EN PARALLÈLE, NATHALIE FONTANET CONTINUE DE GÉRER LES FINANCES PUBLIQUES DANS LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES QUE NOUS CONNAISSONS. ELLE VEILLE ÉGALEMENT À L'AVANCEMENT DES AUTRES DOSSIERS SOUS SA RESPONSABILITÉ, COMME LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT ET L'ÉGALITÉ. ENTRETIEN AVEC UNE CONSEILLÈRE D'ÉTAT PRÉSENTE SUR TOUS LES FRONTS, QUI N'ÉCONOMISE NI SES EFFORTS NI SON ENTHOUSIASME.

### DE NOMBREUSES ENTREPRISES SOUFFRENT. COMMENT LE NOUVEAU PROGRAMME 2021 D'AIDE AUX ENTREPRISES GENEVOISES VA LES SOUTENIR ?

Ce nouveau dispositif à hauteur de 250 millions de francs regroupe, en une seule loi, les différents mécanismes d'indemnisation qu'ils soient financés par des fonds fédéraux, pour les cas de rigueur, ou cantonaux. Il a pour avantage de simplifier le train de mesures déployées jusqu'ici dans le canton de Genève et d'en élargir considérablement le nombre de bénéficiaires potentiels.

### C'EST-À-DIRE ?

Désormais, sous réserve d'avoir été contraint de rester fermé au moins 40 jours depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020 ou d'avoir subi une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 25 %, toute entreprise, indépendant, association ou encore fondation, tous secteurs d'activité confondus, peut bénéficier d'une aide de l'État consistant en une indemnité financière permettant la prise en charge de ses frais fixes non couverts en raison de la pandémie.

### N'Y-A-T-IL PAS D'AUTRES CONDITIONS POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

Effectivement l'entreprise doit avoir été créée avant le 1<sup>er</sup> mars 2020, mais cette condition est en discussion au parlement fédéral. Il est également requis de l'entreprise d'avoir réalisé un chiffre d'affaires d'au moins 50 000 francs par an les années antérieures, avoir son siège dans le canton de Genève, ne pas être en faillite et ne pas faire l'objet de poursuites liées au paiement des charges sociales au 15 mars 2020. Il s'agit de conditions posées par le droit fédéral, reprises par le canton.

### LE SEUIL EN TERMES DE REcul DU CHIFFRE D'AFFAIRES PRÉVU POUR LES CAS DE RIGUEUR, AU SENS DE LA LOI FÉDÉRALE DU 25 SEPTEMBRE 2020, N'EST-IL PAS PLUTÔT DE L'ORDRE DE 40% AU MINIMUM ?

C'est exact, mais la nouvelle loi genevoise, adoptée par le Conseil d'État le 20 janvier et largement acceptée par le Grand Conseil, va plus loin. Elle permet notamment à celles et ceux n'étant pas considérés comme des cas de rigueur au niveau fédéral d'obtenir tout de même une indemnisation.

*À plus long terme, il s'agira effectivement de revenir à un niveau de dépenses inférieur à celui des recettes fiscales, afin de dégager des excédents permettant de financer nos investissements et de rembourser la dette.*

**ON PEUT DONC ÊTRE VICTIME DE LA CRISE ÉCONOMIQUE OU SE TROUVER DURABLEMENT AFFECTÉ PAR CETTE DERNIÈRE, SANS FORCÉMENT FAIRE PARTIE DES CAS DE RIGUEUR ?**

Oui et c'est précisément cette réalité qui a présidé à la création du nouveau concept global d'aide aux entreprises genevoises. Certaines entreprises ont connu des baisses de chiffre d'affaires inférieures à 40 % or, sans aide de l'État, elles ne seraient pas en mesure de survivre à cette atteinte.

**CERTES, MAIS ÉTAIT-IL VRAIMENT NÉCESSAIRE D'EN PASSER PAR UNE NOUVELLE LOI ?**

Oui, cela était indispensable. Les mécanismes de soutiens financiers déployés jusqu'ici avaient montré leurs limites. Ils étaient pour la plupart conditionnés à une décision de fermeture de l'activité et les cas de rigueur identifiés dans le canton de Genève se limitaient à 6 secteurs. Au vu de l'intensité et de la durée de la crise, nous avons besoin, en ce début d'année 2021, de doter l'économie genevoise d'un programme d'aide plus ambitieux et pérenne.



### **CERTAINS MÉDIAS ONT PARLÉ DE « PLAN MARSHALL ». QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

A l'origine, cette appellation était une aide économique et financière proposée par les États-Unis à tous les pays européens au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Le nouveau dispositif genevois prévoit également la possibilité de cautionner des crédits bancaires, jusqu'à concurrence totale de plus de 140 millions de francs. Mais l'essentiel réside en des aides à fonds perdus, adossés à une enveloppe budgétaire s'élevant pour l'heure à 250 millions de francs.

### **EN TANT QUE MINISTRE PLR, TROUVEZ-VOUS NORMAL QUE L'ÉTAT INTERVIENNE POUR SECOURIR L'ÉCONOMIE ?**

Oui, lorsque l'État prend des décisions qui impactent directement les entreprises, qui les privent de leurs libertés économiques en les empêchant de travailler, il doit assumer. L'objectif est de préserver l'outil de travail des entrepreneurs de notre canton et les nombreux emplois qui en dépendent. Il est impératif que les entreprises soient encore là lorsque la crise sanitaire sera derrière nous. C'est grâce à elles que nous retrouverons le chemin de la croissance économique et de la prospérité.

### **NE DITES-VOUS PAS CELA PARCE QUE VOUS RESSENTEZ DE LA CULPABILITÉ À L'IDÉE DE CONTRIBUER À DES FAILLITES EN CHAÎNE ?**

Les décisions prises ces derniers mois ont été très difficiles, aucun gouvernement n'a eu de plaisir à les prendre ni la certitude qu'elles étaient les bonnes. Nous nous sommes trouvés dans une situation inédite avec l'impression d'avoir toujours un temps de retard et de ne pas réussir à anticiper. Une telle crise nous apprend l'humilité. Si l'État a le devoir de protéger la population contre la propagation du virus et de préserver le système de soin, il a aussi le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter que ce qui représente le travail de toute une vie pour de nombreuses Genevoises et de nombreux Genevois, ne se retrouve pas anéanti par la pandémie.

*Lorsque l'État prend des décisions qui impactent directement les entreprises, qui les privent de leurs libertés économiques en les empêchant de travailler, il doit assumer.*

### **CE PROGRAMME D'AIDE NE VA-T-IL PAS PLOMBER DAVANTAGE DES FINANCES PUBLIQUES DÉJÀ DANS LE ROUGE ?**

Le budget 2021 prévoit, il est vrai, un déficit important, de l'ordre de 850 millions de francs. Ce budget est un acte de responsabilité du Conseil d'État et du Grand Conseil. Il accorde des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins de la population en lien avec la crise, mais également à des entités comme les HUG, l'IMAD et les TPG ce qui est essentiel. Le Conseil d'État a également souhaité préserver un niveau élevé des investissements, qui s'affirme comme un soutien à l'économie du canton. Il ne faut pas oublier non plus qu'une grande partie du déficit (plus de 600 millions) est due à la mise en œuvre des trois réformes majeures votées par la population genevoise en 2019 (réforme de la fiscalité des entreprises, contreprojet à l'IN 170 augmentant les subsides d'assurance-maladie et la recapitalisation de la CPEG).

### **LA DETTE GENEVOISE VA DONC ENCORE AUGMENTER ?**

Le Conseil d'État présentera les comptes 2020 à la fin du mois de mars. Nous savons néanmoins déjà que la dette n'a augmenté qu'à hauteur du versement à la Caisse de pension de l'État de Genève (CPEG). Cela étant lorsqu'on examine le niveau de la dette, il faut également tenir compte de son opportunité en matière d'investissements, de son coût réel – extrêmement bas à l'heure actuelle – ainsi que du contexte dans lequel on se trouve. Dans l'immédiat, l'objectif n'est pas de rembourser la dette, mais de nous assurer que les investissements qu'elle a servi à financer améliorent la qualité de vie des Genevoises et des Genevois et permettent aux entreprises de tourner la page de la crise. Ce n'est qu'avec une économie prospère que l'on peut avoir des finances publiques saines. En revanche, à plus long terme, il s'agira effectivement de revenir à un niveau de dépenses inférieur à celui des recettes fiscales, afin de dégager des excédents permettant de financer nos investissements et de rembourser la dette.

### **FAUDRAIT-IL DÈS LORS SUSPENDRE LES MÉCANISMES DE FREIN AU DÉFICIT ET DE FREIN À L'ENDETTEMENT ?**

Pour rappel, suite à l'acceptation par le peuple en 2019 de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) et du contre-projet à l'initiative 170 qui prévoyait un renforcement des aides en faveur de la population pour le paiement des primes d'assurance-maladie, la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF) a été modifiée et prévoit un retour à l'équilibre du budget pour l'exercice 2028. Le déficit autorisé pour le budget 2022 est de 325,5 millions de francs ; ce seuil diminuant de 23,25 millions chaque année jusqu'en 2027. J'estime qu'il est impératif de maintenir l'objectif de retour à l'équilibre en 2028. S'agissant d'une modification des seuils des déficits autorisés pendant cette période, il conviendra d'examiner la situation au regard de l'évolution de la crise et ses besoins pour déterminer si c'est opportun. Le cas échéant, un plan de redressement devra être établi en parallèle. Je ne suis pas non plus favorable à une suspension du frein à l'endettement. Nous pourrions néanmoins imaginer, sans suspendre le mécanisme, un relèvement des seuils fixés par la loi, en tenant compte des montants versés à la CPEG dans le cadre de sa recapitalisation.

## CONCERNANT LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT DE GENÈVE, VOUS AVIEZ ANNONCÉ VOULOIR LA TRANSFORMER, QU'EN EST-IL ?

En septembre 2020, le Conseil d'État a validé la stratégie en matière de ressources humaines intitulée « Travailler autrement ». Il a ainsi concrétisé l'objectif qu'il s'était fixé dans son programme de législature. Cette stratégie se base sur les principes d'autonomie, de confiance, de collaboration, de responsabilisation et de résultats. Le Conseil d'État souhaite donner une impulsion vers un changement de culture, créer un cadre de référence commun à l'administration et fixer des objectifs qu'il s'agit de décliner au sein des divers métiers et entités. Cette évolution des modes de travail à l'État de Genève doit également s'accompagner d'un changement de culture managériale, d'une gestion basée sur la confiance et axée sur l'atteinte des objectifs, mais aussi d'une amélioration de la mobilité interne, d'une utilisation transversale des ressources et de l'employabilité des collaborateurs et collaboratrices.

## QUEL A ÉTÉ L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 SUR LES RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION ?

Contrairement à ce que certains auraient pu penser, l'administration a su faire preuve d'agilité et a été en mesure de généraliser le télétravail en un temps record afin d'assurer la continuité de ses activités. Au pic de la crise, près de 12 000 personnes étaient en télétravail, soit environ 65 % du personnel de l'administration. Des collaborateurs ont aussi renforcé des services particulièrement mis sous pression. Nous avons ainsi pu expérimenter à large échelle les modes de travail flexibles que la stratégie RH entend justement promouvoir.

## FIN 2020, LE CONSEIL D'ÉTAT A DÉPOSÉ, SOUS VOTRE IMPULSION, UN PROJET DE LOI SUR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU GENRE (LELVDG). EN QUOI CE TEXTE EST-IL NOVATEUR ?

Il s'agit d'une loi cadre, la première qui regroupe toutes les thématiques liées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et violences liées au sexe, à l'orientation sexuelle et affective, à l'identité de genre, à l'expression de genre ou encore à l'intersexuation. Ce projet de loi permet de rendre visibles ces enjeux et de renforcer la protection des personnes qui sont victimes de ce type de discrimination. Il comprend une approche duale de prévention et d'action.

## C'EST-À-DIRE ?

Concrètement, les principes généraux dans le domaine de l'égalité sont complétés par des dispositions particulières répondant à des besoins spécifiques comme, par exemple, la protection des familles arc-en-ciel. Ce projet de loi a fait l'objet d'une consultation auprès des principaux milieux intéressés, des différents départements et des partenaires habituels économiques et syndicaux. Ils ont ainsi pu se prononcer sur toutes les dispositions, émettre des réserves, des propositions et des commentaires, lesquels ont été majoritairement pris en compte. Le canton de Genève a toujours porté les droits humains, il a été pionnier dans de nombreux domaines comme le congé maternité, ce projet de loi est l'occasion de reconfirmer cette position.

## EN PLEINE CRISE COVID, CE PROJET DE LOI EST-IL VRAIMENT UNE PRIORITÉ ?

Depuis un an, nous sommes dans une crise à cinétique lente qui a connu de multiples rebondissements. Si sa gestion reste notre priorité, nous ne pouvons pas tout arrêter pour autant ! Ce projet de loi est en travail depuis 2018, il répond à de nombreux textes adoptés par le Grand Conseil et ainsi à une volonté affirmée du parlement.

## L'ÉTAT NE VA-T-IL PAS TROP LOIN À VOULOIR TOUT RÉGLER ?

Il ne s'agit pas de vouloir tout régler. L'État tient simplement à s'assurer que chaque citoyen et chaque citoyenne puisse trouver sa place dans la société, y être reconnue, acceptée et respectée sans jugement, respectivement bénéficier des mêmes droits.

**60 ans**  
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

TRADITION ET INNOVATION  
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch)

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA  
Route de Chêne 36 – CP 2255 | 1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 30 00 | [info@spg.ch](mailto:info@spg.ch)

Affiliée au groupe SPG-Rytz  
Genève - Nyon - Lausanne

# De nouveaux moyens juridiques pour continuer de lutter contre la mendicité organisée à Genève



Par Murat Julian Alder

AU DÉBUT DE CETTE ANNÉE, LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME A CONDAMNÉ LA SUISSE SUITE À UN CAS D'APPLICATION DE L'INTERDICTION DE LA MENDICITÉ À GENÈVE. MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ, EXPLIQUE LES CONSÉQUENCES DE CETTE DÉCISION ET PRÉSENTE L'ADAPTATION LÉGISLATIVE PROPOSÉE PAR LES DÉPUTÉS PLR.



## UNE INTERDICTION GÉNÉRALE JUGÉE EXCESSIVE

Depuis 2007, la mendicité est interdite à Genève et réprimée juridiquement sous la forme d'une contravention cantonale. Depuis 2016, il en va de même dans le canton de Vaud, qui s'est inspiré de la loi pénale genevoise.

Le 19 janvier dernier, la Cour européenne des droits de l'homme a constaté une violation par notre pays de l'article 8 CEDH, lequel garantit le droit au respect de la vie privée et familiale, dans l'affaire *Lacatus contre Suisse*, en suite d'une application par notre canton de sa norme pénale en matière de mendicité.

Il ressort en substance de cet arrêt, d'une part, que ladite norme, en tant qu'elle interdit purement et simplement la pratique de la mendicité, s'avère excessive et, d'autre part, que dans une société démocratique, l'acte qui consiste pour un individu à exprimer sa détresse en tendant la main ne saurait être réprimé par une peine privative de liberté de substitution au motif que l'auteur n'a pas payé l'amende à laquelle il a été condamné.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter notre législation de manière à ce que nous puissions continuer de lutter contre la mendicité, plus particulièrement la mendicité organisée, qui est une forme reconnue de traite des êtres humains.

## PAS DE DROIT FONDAMENTAL DE MENDIER

La gauche genevoise s'est réjouie de cet arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. En effet, non contente d'avoir échoué, au début de la présente législature, à faire voter un projet de loi abrogeant l'interdit pénal de la mendicité à Genève (PL 12021), elle revient désormais à la charge avec un texte similaire, qui va jusqu'à demander une amnistie de toutes les sanctions prononcées à ce jour et à la rétrocession des amendes et frais déjà perçus (PL 12862).

Or, l'arrêt rendu à Strasbourg le 19 janvier 2021 n'a nullement pour effet de consacrer un quelconque droit fondamental de mendier. En effet, cette décision, prise dans un cas particulier, n'a aucunement pour effet d'imposer à l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe de reconnaître à tout un chacun le droit d'utiliser le domaine public pour pratiquer la mendicité, ni d'organiser la mendicité d'autrui, en particulier des personnes mineures ou dépendantes.

Il est dès lors parfaitement admissible pour une collectivité publique de continuer à lutter contre ce fléau, tout en précisant la portée de l'interdit pénal de la mendicité. Autrement dit, il existe assurément un juste milieu entre une interdiction générale de mendier et le laisser-aller total auquel la gauche voudrait nous amener.

Il est vrai que, dans d'autres cantons, il n'existe aucune norme pénale réprimant la mendicité. Tel est notamment le cas du canton de Berne. Toutefois, ce dernier, contrairement au canton de Genève, veille scrupuleusement à ce que les personnes mendiantes dépourvues de statut légal soient rendues attentives au fait que la mendicité ne constitue pas une activité économique pouvant justifier la présence sur le territoire de notre pays, et à ce que les mendiants récidivistes en soient expulsés conformément à la législation applicable en la matière.

À Genève, on peut toutefois sérieusement douter de la prédisposition de la gauche à vouloir compenser l'absence de toute répression de la mendicité par une application rigoureuse, correcte et juste de nos lois migratoires, lesquelles exigent que ceux qui n'ont aucune raison légitime de rester en Suisse quittent son territoire.

## UNE PROPOSITION D'INTERDICTION PLUS CIBLÉE

C'est pourquoi les députés PLR entendent adapter la législation cantonale en matière de mendicité, tout en tenant compte de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 19 janvier 2021.

En effet, il est parfaitement admissible que la pratique de la mendicité soit restreinte dans l'espace et que la mendicité organisée demeure purement et simplement interdite, en particulier lorsqu'elle est exercée en manipulant des personnes mineures ou dépendantes à cette fin.

Le PLR Vaud a déposé une motion en ce sens le 16 février 2021 (21\_MOT\_5). Le PLR Genève en a fait de même, en déposant un projet de modification de la loi pénale genevoise, libellé comme suit :

<sup>1</sup> Sera puni de l'amende :

- a) le mineur qui aura mendié ;
- b) celui qui aura mendié en étant accompagné d'une ou plusieurs personnes mineures ou dépendantes ;
- c) celui qui aura mendié en adoptant un comportement de nature à importuner le public ;
- d) celui qui aura mendié :
  1. dans une rue, un quartier ou une zone ayant une vocation commerciale ou touristique prioritaire ;
  2. à l'intérieur ou aux abords d'un bâtiment administratif du canton, d'une commune ou d'une institution de droit public ;
  3. dans les transports publics ;
  4. à un arrêt de transports publics ou dans un rayon géographique de 50 mètres autour de celui-ci ;
  5. dans une gare ou sur un quai ferroviaire ;
  6. à l'Aéroport international de Genève ;
  7. dans un rayon géographique de 50 mètres autour d'un bâtiment bancaire ou postal, ou d'un distributeur d'argent en espèces.

<sup>2</sup> Par voie de règlement, le Conseil d'État peut étendre l'interdiction de la mendicité à d'autres emplacements et soumettre son exercice à d'autres conditions, notamment en ce qui concerne la durée et les modalités de l'usage accru du domaine public. La violation des dispositions ainsi édictées est punie en application du présent article.

<sup>3</sup> Celui qui aura organisé la mendicité d'autrui, notamment en lui assignant un emplacement, en lui imposant un horaire ou en mettant à sa disposition un moyen de transport sera, si son comportement n'est pas réprimé par le droit fédéral, puni d'une amende de CHF 2000.- au moins.

*Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter notre législation de manière à ce que nous puissions continuer de lutter contre la mendicité, plus particulièrement la mendicité organisée, qui est une forme reconnue de traite des êtres humains.*

# Une bourse de formation pour aider les indépendants et les dirigeants d'entreprises



Par Helena Rigotti

LA CRISE QUE NOUS TRAVERSONS VA CAUSER DE NOMBREUSES FAILLITES D'ENTREPRISES. AFIN DE NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN ET DE PERMETTRE UNE REPRISE RAPIDE, LES DÉPUTÉS PLR PROPOSENT DE METTRE EN PLACE UNE BOURSE DE FORMATION POUR LES ENTREPRENEURS. HELENA RIGOTTI, PREMIÈRE SIGNATAIRE, NOUS PRÉSENTE CETTE IDÉE.

**La crise sanitaire que le monde traverse depuis début 2020 se traduit actuellement par une crise économique et sociale importante. Nombre de créateurs d'emplois et d'entreprises sont ou seront en faillite ou en liquidation dans les mois qui viennent. Par exemple, dans l'hôtellerie/restauration, selon GastroSuisse et HotellerieSuisse, ce sont 50 % des établissements qui feront faillite si des indemnités n'arrivent pas très vite. Plus de 80 % des établissements étaient viables avant la crise sanitaire. Malheureusement, quand les indemnisations finiront par arriver, beaucoup d'entrepreneurs auront déjà déposé le bilan et mis la clé sous la porte.**

Ces entrepreneurs auront perdu le fruit de leur travail, parfois de toute une vie, auront puisé dans leurs économies et se retrouveront sans prévoyance vieillesse. Tout chef d'entreprise est conscient du risque qui est le sien quand il crée sa PME, il l'assume et est conscient de cotiser aux charges sociales sans même avoir le droit aux indemnités du chômage en cas de faillite ou de fermeture. Toutefois, cette crise n'est ni son risque ni de sa responsabilité !

Pour ces dirigeants, c'est tout le travail d'une vie perdu à cause de la crise sanitaire. C'est probablement leur prévoyance vieillesse et toutes leurs économies qui se sont envolées ! La solidarité demandée à ces patrons pour éviter une surcharge de notre système de santé ne doit pas être uniquement à sens unique. L'Etat porte une grande part de responsabilité dans la perte de leurs entreprises, qui, dans la grande majorité, étaient viables et prospères avant le début du Covid-19.

Aidons ces créateurs d'emplois à retrouver un emploi, à faire une transition vers un autre métier et même encourageons-les à recréer une entreprise et des emplois dans des métiers de demain ! Des formations pour une reconversion existent mais sont souvent coûteuses. Un accompagnement et une bourse de formation donneraient la possibilité aux indépendants et aux dirigeants d'entreprise d'effectuer des transitions professionnelles tout en leur permettant d'assumer les charges du quotidien. De même, certaines de ces charges peuvent être trop lourdes à assumer sans outil de travail durant le temps de recherche d'un nouvel emploi ou de la création d'une nouvelle entreprise, il apparaît important que le canton puisse contribuer au maintien du niveau de vie de ces administrés privés de leur outil de travail.

*La solidarité demandée à ces patrons pour éviter une surcharge de notre système de santé ne doit pas être uniquement à sens unique.*



Ainsi, les députés PLR ont déposé une motion demandant la mise en place d'une bourse de formation visant à accompagner les entrepreneurs dans leur reconversion professionnelle. Ces investissements sont ceux de l'avenir, garants à moyen terme de création d'emplois et de prospérité économique pour la République. N'oublions pas que, bien qu'ils aient tout perdu, ce sont des créateurs dans l'âme. Ne laissons pas ces patrons de PME et indépendants seuls. Ne laissons personne sur le bord du chemin. Agissons pour l'avenir, pour nos PME et pour nos emplois.

*Aidons ces créateurs d'emplois à retrouver un emploi, à faire une transition vers un autre métier et même encourageons-les à recréer une entreprise et des emplois dans des métiers de demain!*

# Soigner la Genève internationale : un programme libéral-radical



Par Olivier Naray

EN CETTE PÉRIODE SI TROUBLÉE, OLIVIER NARAY, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE « GENÈVE INTERNATIONALE » DU PLR GENÈVE, RAPPELLE L'IMPORTANCE DE LA GENÈVE INTERNATIONALE ET LE RÔLE CLÉ DU PLR DANS SON SOUTIEN.

**Le départ, certes provisoire, de la réunion annuelle phare du World Economic Forum de Davos à Singapour a frappé les esprits. L'ancrage helvétique de cette manifestation reste toutefois fort, puisque le WEF est installé dans le canton de Genève depuis sa création. Malgré ce revers provisoire, il y en a aussi des signes encourageants : dans le contexte du travail sur une « Convention numérique », Genève a été désignée comme « capitale mondiale de la diplomatie numérique » dans le plan stratégique 2030 du canton. Évidemment, l'autoproclamation ne suffit point. L'association *Libra*, le projet de monnaie numérique lancée par Facebook rebaptisée *Diem*, avait bel et bien délibérément choisi de s'installer à Genève. Il est clair que les efforts d'encadrement réglementaire au niveau international du monde numérique se discutent entre autres, sinon surtout, à Genève.**

## LE PLR ENGAGÉ

S'engager pour la Genève internationale au PLR, c'est possible. Le député Vincent Subilia en avait brillamment fait un de ses chevaux de bataille en créant et présidant la commission thématique « Genève internationale », que j'ai reprise plus tard comme président. Cette commission a beaucoup accompli en rencontrant des organisations internationales très diverses, y compris des sociétés multinationales.

La Genève internationale, c'est aussi des personnes. Mes dernières lectures des vacances de Noël ont entre autres compris le livre de notre cher collègue PLR Zahi Haddad, intitulé *26 battements de cœurs pour la Genève internationale*. Zahi Haddad met en lumière des personnalités actives dans notre cité, ayant toutes réalisé une idée particulière. De l'aide à l'intégration des étrangers jusqu'à la création de récents logiciels de sécurité informatique, les témoignages de ces Genevois, reflétant souvent une belle intégration, fument avec passion. Il est intéressant de remarquer que l'individu est le

point de départ de ces réussites, de ces projets devenus réalités, quelque soit l'origine de la personne. Son progrès et sa réussite ultime se déploient, en grande partie, ici à Genève. L'individu, venu de loin, qui réalise ses grands projets dans des conditions accueillantes et dans une tolérance générale, à l'abri de régimes autoritaires : c'est un programme libéral.

*Le PLR, ancré localement dans les traditions libérales et radicales, est de loin le parti le plus crédible pour continuer à forger la Genève internationale du XXI<sup>e</sup> siècle.*



## L'ESPRIT DE GENÈVE

Que le Président des États-Unis soit Trump ou Biden, ce n'est pas ça qui détermine, en réalité, la Genève internationale ou alors la compréhension de la Genève internationale serait bien limitée... L'Esprit de Genève a déjà existé avec la Société des Nations qui, certes conçue par les États-Unis du Président Wilson, n'avaient en tant que pays pourtant jamais rejoint cette même Société des Nations ! En revanche, la Suisse en était déjà membre... Il s'agit de reconnaître et de soigner la tradition suisse d'ouverture et de neutralité, très bien exprimée dans le livre *L'Esprit de Genève* (sorti en 1929 !) de Robert de Traz, écrivain genevois, fondateur de la *Revue de Genève* en 1920, probablement un des penseurs le plus érudit que la République ait connu. Ce n'est pas pour rien qu'il existe une rue Robert-de-Traz à Genève, dans le quartier de Florissant. Selon ce penseur, l'origine ainsi que la continuité de l'Esprit de Genève résident dans l'influence de trois personnes essentielles

historiquement pour Genève : Jean Calvin, Jean-Jacques Rousseau et Henri Dunant.

Continuons, dès lors, à accueillir les apparents contrastes. L'Organisation mondiale de la Santé et JTI, un géant de l'industrie du tabac, qui s'affrontent – et c'est un euphémisme – sont, les deux, hébergés à Genève à une distance de quelques kilomètres à vol d'oiseau, et j'ai envie de dire, tant mieux ! Tant mieux que cela soit possible. En réalité, la présence des organisations internationales à Genève attire les sociétés transnationales soumises à des réglementations internationales que ce soit au niveau de l'OMC, l'OIT, l'OMPI, l'UIT, l'OMS, etc., afin de participer et d'influencer les débats, comme avec l'exemple récent de *Libra/Diem*.

## TOUJOURS ET ENCORE PERTINENT POUR LE PLR

N'oublions pas non plus que les milieux internationaux amènent aussi un électorat intéressant pour le PLR. Les enfants d'expatriés restés à Genève, aujourd'hui des Suisses naturalisés, sympathisent avec les idées libérales-radicales, en particulier ceux qui travaillent dans l'économie privée ou dans les OI plus proches de l'économie de marché (comme l'OMC ou l'UIT, par exemple). Pourtant, beaucoup d'organisations internationales, et sans mentionner un grand nombre d'organisations non gouvernementales, sont hélas devenus des bastions de la bien-pensance et de l'obsession du politiquement correct gauchisant « globaliste », social-démocrate au mieux. Cela frustre également beaucoup de fonctionnaires internationaux, engagés pour leurs compétences professionnelles, mais ne partageant pas ce charabia : ils sont *de facto* tenus en muselière.

Le PLR, ancré localement dans les traditions libérales et radicales, est de loin le parti le plus crédible pour continuer à forger la Genève internationale du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous ne devons pas forcément soutenir tous les contenus discutés par les acteurs à Genève (par exemple certaines modalités de réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, frôlant parfois le socialisme), mais soigner la tradition de la place internationale ouverte sur le monde, avec bienveillance. Après tout, Lénine avait écrit sa révolution depuis le Landolt à Genève : nous ne sommes pas d'accord avec ses idées pour autant ! Restons donc éveillés et continuons à faire en sorte que la Genève internationale demeure attractive et qu'elle contribue toujours et encore à la compétitivité globale de ce canton !

# Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch).



Par Gabriel Delabays

## FOCUS SUR...

... la M 2726, déposée par le député Cyril Aellen. Elle demande d'inciter les autorités fédérales à autoriser la mise en place de projets-pilotes permettant la réouverture progressive des lieux culturels et de loisirs, en établissant un plan de protection adéquat, sur la base de l'expérience qui a eu lieu à Barcelone, mais aussi des mesures en vigueur à Madrid où les musées sont ouverts. Les acteurs culturels et les loisirs font en effet partie intégrante du tissu économique et social de notre République, et il est nécessaire de regarder vers l'avenir et préparer les réouvertures. Cette motion a été votée sur le siège en urgence le 29 janvier par le Grand Conseil à une très large majorité.

## ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

### PL 12882 « Transparence en matière de crédits supplémentaires »

**En bref:** le Conseil d'Etat doit soumettre les demandes de crédits supplémentaires, soit les autorisations de dépenses non prévues par le budget, au Grand Conseil par l'intermédiaire de la commission des finances. Ces demandes de crédits deviennent publiques seulement lors de la publication des comptes, soit dans un intervalle de plusieurs mois après leur approbation. Ce PL règle donc cette problématique par souci de transparence en demandant que toute demande de crédit à la commission des finances fasse l'objet d'une publication détaillée sur le site internet du Grand Conseil.

### PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

**En bref:** ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défailante dans la transmission des factures de certains services.

### PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

**En bref:** ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

## AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

**En bref:** ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

### PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiers »

**En bref:** ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

### PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

**En bref:** afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

### PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

**En bref:** pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

**PL 12748 « Pour une maîtrise efficace du processus législatif et de l'effet des lois »**

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

**PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »**

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

**PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »**

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'État. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

**PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »**

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

**PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »**

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

**PL 12575 « Maîtrise de engagements »**

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

**PL 12574 « Maîtrise des charges »**

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

**PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »**

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

**PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »**

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

**PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »**

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

**PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »**

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

**PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »**

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

**M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »**

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

**M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'État et de ses institutions) »**

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

**R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »**

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

**R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »**

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'État, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarteler la délation.

**SÉCURITÉ****PL 12881 « Adaptation de l'interdit pénal de la mendicité en suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 19 janvier 2021 »**

**En bref : ce PL fait suite à l'arrêt de la CEDH du 19 janvier 2021 concernant l'interdiction de la mendicité, jugeant la législation appliquée dans certains cantons suisses et plus particulièrement à Genève excessive. Le PL adapte donc la législation cantonale en tenant compte des conclusions de l'arrêt de la CEDH, qui n'autorise pas pour autant la pratique de la mendicité mais demande une certaine souplesse de la législation en vigueur, en précisant les lieux où la mendicité est interdite et que la mendicité organisée sera punie par l'amende.**

**M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »**

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

## EMPLOIS ET ÉCONOMIE

### PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

### PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

### M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

### M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

### M 2712 « Une campagne au printemps oui, mais pour les restaurateurs, les commerçants et les artisans ! »

En bref : la motion demande de mettre en place une campagne de promotion pour les commerçants, restaurateurs et artisans genevois. Il s'agit de remettre le tissu local au centre et de rétablir le lien entre la population et les commerçants locaux.

### M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

### R 950 « Un plan de sortie de crise, maintenant »

En bref : la résolution demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour une levée progressive des restrictions touchant aux libertés, en coordination avec les cantons voisins. Elle demande en outre des indicateurs objectifs et clairs permettant une prévisibilité ainsi qu'une vision sur la gestion de crise, ainsi que des mesures d'accompagnements spécifiques pour les populations les plus à risques, tenant ainsi compte de l'égalité de traitement. Cette résolution a été adoptée par le Grand Conseil le 29 janvier 2021.

### R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

### R 943 « Éviter la casse sociale en adaptant au plus vite les conditions d'octroi des prêts « cas de rigueur »

En bref : la résolution demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour relever la limite des prêts « cas de rigueur » non remboursables de 10 % à 30 % du chiffre d'affaires annuel, et le montant maximum de la prestation à 1,5 million de francs. Elle demande en outre d'élargir les cas de rigueur à l'ensemble des secteurs concernés par des fermetures, ainsi qu'à leurs fournisseurs. Elle demande également au canton d'avancer la trésorerie nécessaire pour préserver les emplois et empêcher les licenciements.

## FISCALITÉ

### PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

### PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

### PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

### PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

### PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

### PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

## MOBILITÉ

### PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

### PL 12770 « Pour un État de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »

En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'État par des stationnements pour motos et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'État serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

## SANTÉ

**PL 12769 «Préservez notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences !»**

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

**PL 12301 «Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé»**

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

**M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »**

En bref : la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique, à s'opposer à la stabilisation des 200 intérimaires prévues par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

**M 2642 « Pour une évaluation des limitations d'accès aux professions de l'État frappant les personnes diabétiques »**

En bref : la motion demande à modifier la réglementation en vigueur empêchant les personnes diabétiques d'accéder à certaines fonctions de l'État. En lieu et place, un examen au cas par cas est réalisé par un médecin du travail.

**M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »**

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

**M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »**

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

**M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »**

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

**R 939 « Pour des mesures efficaces dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans le canton de Genève, évitons les « shore break » et ne laissons pas l'économie et le parlement de côté ! »**

En bref : la résolution demande de prendre des mesures plus ciblées en matière de santé publique. Il s'agit de prendre en charge les personnes à risque en amont et à définir les comportements individuels qui sont des situations à risque facilitant la transmission du virus. La résolution réclame par ailleurs plus de coordination intercantonale, plus de transparence et aussi plus de collaboration institutionnelle entre le Grand Conseil et le Conseil d'État.

## ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

**M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »**

En bref : cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

**M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »**

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

**M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »**

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

## COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

**PL 12742 « URGENCE : une réponse rapide aux problèmes du SPAd »**

En bref : ce projet demande que, dans la situation où les services de l'État ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière et administrative des curatelles, ces mêmes services externalisent ces tâches à des fiduciaires privés.

**M 2650 « Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève »**

En bref : cette motion demande à limiter au maximum les contraintes administratives pesant sur les organisateurs de manifestations sportives imposées par le canton et les communes de sorte que les organisateurs se concentrent sur l'organisation des événements pour la population.

## ÉCOLE ET FORMATION

**PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »**

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

**PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »**

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

**PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »**

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECC, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

### **PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »**

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

### **M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »**

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

### **M 2672 « Pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »**

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

### **M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »**

En bref : la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

### **M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »**

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

### **M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »**

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

### **M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »**

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

### **M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »**

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

### **R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »**

En bref : la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.



**RÉGIE TOURNIER**

## **Location – Vente**

Toutes opérations immobilières

**Régie Tournier SA** +41 22 318 30 70  
Cours de Rive 4 regie@tournier.ch  
1204 Genève www.tournier.ch

# Une équipe compétente pour relever les défis de la sécurité

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, NOBERTO BIRCHLER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION «SÉCURITÉ» ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, FONT L'ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION SÉCURITAIRE DE NOTRE CANTON.



*Par Noberto Birchler et Gabriel Delabays*



**La commission thématique « sécurité », reconstituée depuis le mois d'août 2020, est composée de membres compétents, anciens membres de commissions, experts dans le domaine de la lutte contre les incendies, actifs dans le domaine juridique, des douanes, de la protection civile, de l'informatique ou encore de l'armée.**

### **UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PERSISTANT**

Cette équipe motivée a constaté que plusieurs réalisations dans le domaine de la sécurité ont abouti durant ces dernières années, comme par exemple la récente révision de la loi sur l'organisation des sapeurs-pompiers. Toutefois, il reste un grand nombre de défis à relever, alors que la population genevoise ressent un accroissement

des menaces sécuritaires qui affectent son quotidien. Un sondage mené par la *Tribune de Genève* montrait qu'un tiers des Genevois se sentait en insécurité. Certes, la situation s'est passablement améliorée depuis 2010, mais des inquiétudes demeurent. La problématique du djihadisme est par exemple palpable, preuve en est avec l'attaque au couteau à Morges en septembre 2020, la fausse alerte à la bombe à Uni-Mail,



mais aussi le débat au parlement fédéral concernant la loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme, sur laquelle nous voterons en juin 2021.

La commission s'est donc penchée sur ces questions et a recherché leurs causes. Il en est ressorti que l'on assiste dans différents lieux et pour certaines catégories de population à un phénomène de radicalisation. De même,

Genève reste une zone exposée aux problématiques de sécurité: le banditisme est toujours présent, notamment avec les bandes venues de France voisine (le Grand Lyon). Les organisations internationales peuvent également constituer une cible pour des menaces venant de l'extérieur comme de l'intérieur de la République.

La commission est consciente qu'il est difficile d'anticiper l'ensemble des risques et qu'il ne

faut pas empiéter inutilement sur les libertés des citoyens. Ainsi, il n'est pas concevable de mettre un policier devant chaque maison. Actuellement, la présence physique de la police actuellement à Genève paraît, à ce titre, suffisante, avec un ratio de 200 à 300 policiers pour 100 000 habitants. Il faut toutefois que la population puisse évoluer dans un environnement serein et il vaut mieux prévenir que guérir. La commission a donc effectué des analyses sur la vidéo-protection, identifiant les zones supplémentaires éventuelles qui pourraient être concernées, tout en incluant des réflexions sur le droit à l'image et les atteintes aux libertés individuelles, ainsi que sur les missions de la police municipale.

## DE NOMBREUX SUJETS À TRAITER

La commission a également commencé à s'intéresser à la cybersécurité. Avec l'essor du télétravail, le développement des infrastructures informatiques et numériques, la place de Genève comme pôle du numérique, mais aussi des hackers et du Darknet, la problématique ne peut que devenir plus présente. La commission continuera donc à traiter cette thématique dans ses travaux à venir.

Elle s'attellera en outre à étudier des propositions de réorganisation de la protection civile. La crise actuelle a en effet montré l'importance de ce corps sécuritaire pour soutenir les efforts sanitaires et sa capacité d'intervention en cas de catastrophe naturelle par exemple.

Elle prévoit également de réfléchir à l'infrastructure liée aux sirènes de la protection civile, ainsi qu'aux atteintes physiques de plus en plus fréquentes dont les pompiers sont les victimes.

La commission prévoit aussi d'étudier les possibilités de synergies dans la collaboration entre les différents corps impliqués dans la sécurité de la population.

**Pour conclure, la commission relève que la situation sécuritaire est globalement maîtrisée, mais qu'il y a de nombreux défis importants à relever afin de maintenir un sentiment de sécurité auprès de la population. N'oublions pas que la sécurité est la première des libertés.**

*La situation sécuritaire s'est passablement améliorée depuis 2010, mais des inquiétudes demeurent.*

# Le fédéralisme et la démocratie, à l'épreuve de la crise ?



Par Gabriel Delabays

UN AN APRÈS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE, GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, TENTE DE TIRER UN PREMIER BILAN DU FONCTIONNEMENT DE NOS INSTITUTIONS EN PÉRIODE DE CRISE. LE FÉDÉRALISME A CERTES MONTRÉ SES LIMITES MAIS LA DÉMOCRATIE A BIEN TENU LE COUP.

**La crise actuelle, autant sociale et économique que sanitaire, met à l'épreuve les institutions de notre pays et leur fonctionnement. Les critiques contre les autorités augmentent depuis le début de la crise, les lettres des citoyens affluent par milliers à Berne, mais aussi auprès des autorités cantonales. Alors, le système fédéraliste suisse souffre-t-il lui aussi de la pandémie ?**

## UNE PARTITION QUI VIRE À LA CACOPHONIE

Mars 2020, le Conseil fédéral annonce un semi-confinement et place la Suisse en situation extraordinaire au sens de la loi sur les épidémies. L'ensemble de la Suisse se boucle : population, entreprises et cantons font le dos rond et acceptent les mesures. La Confédération cumule tous les pouvoirs mais les rendra progressivement à partir du déconfinement de fin avril. Les cantons reprennent la main et, la deuxième vague arrivant après l'été, prennent des

mesures ciblées. En octobre, la situation se dégrade dangereusement sur le front sanitaire, les cantons romands demandent à la Confédération d'intervenir, elle refuse. Deux mois plus tard, elle reprend la main alors que les cantons alémaniques plient face au virus. Janvier 2021, la Confédération annonce à la surprise générale ce qui s'apparente à un second semi-confinement, mais sans annonce d'indemnisation supplémentaire pour l'économie ce qui fâche de nombreux gouvernements cantonaux. Notre ministre, Nathalie

Fontanet, s'est d'ailleurs faite la porte-parole des exécutifs fâchés par la pingrerie du Conseil fédéral, alors que les cantons romands ont pris leurs responsabilités à plusieurs reprises.

Cacophonie, un mot qui revient régulièrement avec cette crise. Cacophonie car les mesures sont périodiquement différentes d'un canton à l'autre, car les aides économiques aux entreprises et acteurs culturels relèvent plus du mille-feuille que de la simplicité. Cacophonie car les mesures changent de semaine en semaine, prenons par exemple la période de Noël où les rassemblements de personnes ont changé plusieurs fois de jauge en l'espace de quelques jours. Les citoyens peinaient à s'y retrouver.

## LA RÉSILIENCE DE NOS INSTITUTIONS

Et les parlements dans tout ça ? La crise du Covid-19 met en avant les exécutifs cantonaux et fédéral. Population et entreprises sont depuis mars dernier à chaque fois suspendus aux conférences de presse hebdomadaires des gouvernements cantonaux comme fédéral. La presse décrit d'ailleurs souvent Alain Berset et respectivement Mauro Poggia à Genève comme les hommes forts de la crise.

Le système fédéraliste tant salué est-il donc en état de déliquescence ? Le principe de séparation des pouvoirs tel que décrit par Montesquieu se fragilise-t-il ? Il ne faut clairement pas s'avouer aussi fataliste. Très vite, les cantons ont rappelé à la Confédération qu'elle ne pouvait cumuler les pleins pouvoirs. Les parlements ont aussi exhorté les exécutifs à collaborer et ont souhaité reprendre leur rôle de haute surveillance. La commission législative du Grand Conseil a d'ailleurs rappelé qu'elle ne souhaitait pas uniquement valider *a posteriori* les arrêtés du Conseil d'État mais que les députés attendaient

*Une crise à l'échelle de la Suisse nécessite l'intervention de la Confédération, mais elle doit aussi laisser la latitude nécessaire aux cantons et aux communes, plus proches des populations locales, et sachant s'adapter aux particularités de ces dernières.*



un réel échange avec l'exécutif sur les mesures à prendre sur le plan sanitaire et sur les aides à élaborer en matière économique.

La grogne de la population s'est aussi maintes fois exprimée. Les pétitions n'ont jamais été autant utilisées, rassemblant des dizaines de milliers de signatures parfois. Les débats sont vifs sur les réseaux sociaux et les forums d'opinion. Le droit de référendum a aussi été saisi, notamment dans le cas de la loi fédérale sur le Covid-19. Associations et groupes d'intérêts sont plus que jamais au front pour faire entendre leur voix. Députés cantonaux et parlementaires fédéraux sont

sans cesse sur les plateaux de la télévision, des radios et dans les journaux pour débattre de la gestion de crise, proposant au passage des plans remplis de mesures sanitaires, sociales et économiques aux exécutifs. Les exemples sont nombreux pour montrer que les élus à tous les niveaux ainsi que la population sont au front et font entendre leurs revendications.

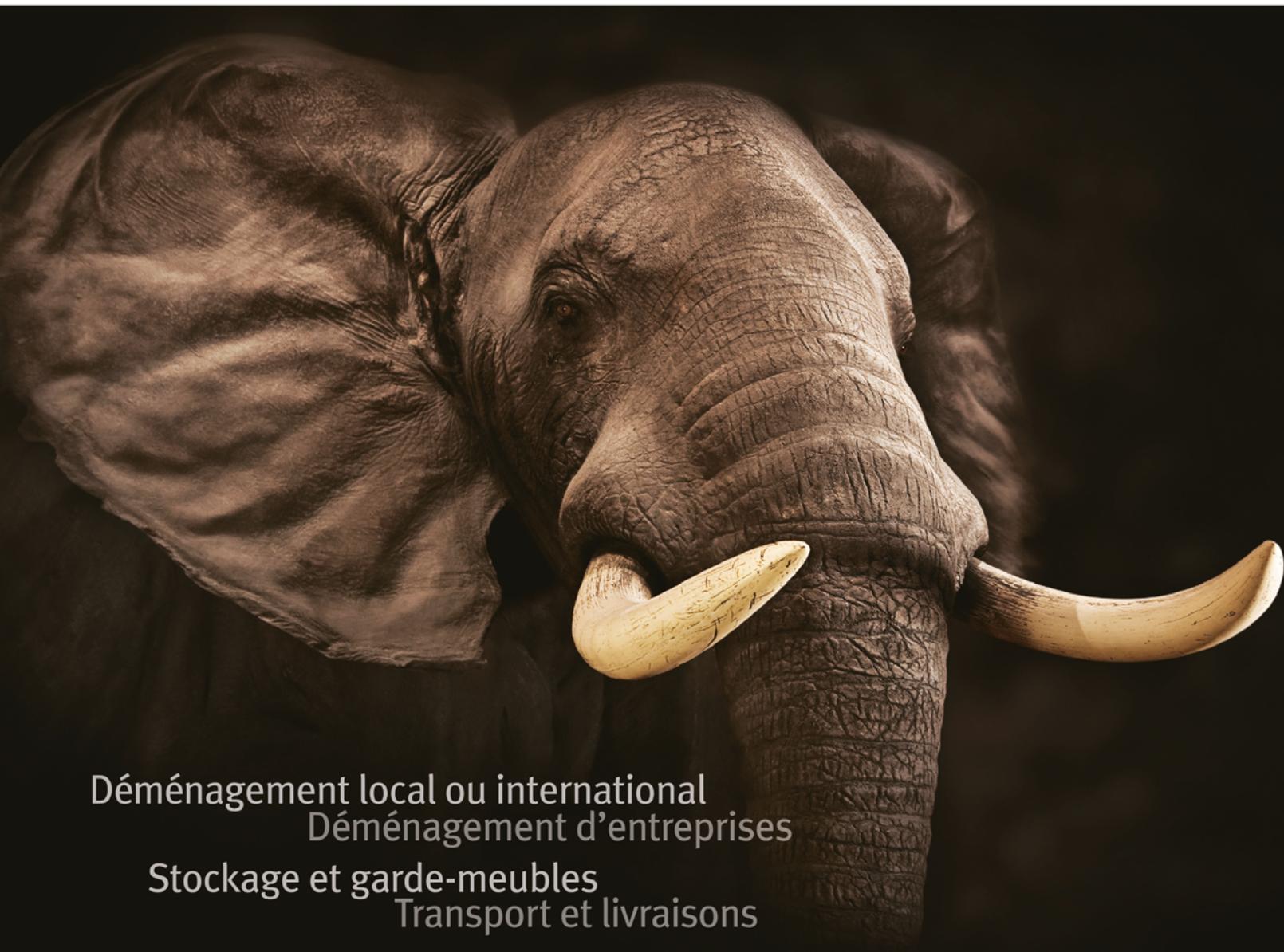
Il est clair que la démocratie fonctionne. Le fédéralisme aussi à certains égards. Il a subi les vents contraires de la crise, mais il n'est de loin pas mort. Rappelons qu'aucun système politique n'est parfait, la Suisse d'aujourd'hui est par ailleurs le fruit de plus

de 150 ans d'évolution des institutions.

La crise du Covid-19 est au contraire une opportunité de montrer au grand jour les faiblesses du fédéralisme mais aussi ses points forts. Une crise à l'échelle de la Suisse nécessite l'intervention de la Confédération, mais elle doit aussi laisser la latitude nécessaire aux cantons et aux communes, plus proches des populations locales, et sachant s'adapter aux particularités de ces dernières. Le grand défi de demain est de prendre acte de cette crise et de se préparer aux suivantes : il faut clairement examiner la répartition des tâches et des compétences

entre les différentes couches institutionnelles. Et identifier aussi les mesures qui ont bien fonctionné et celles dont les effets ont été moindres. Responsabilité est le maître-mot : on doit clairement savoir qui doit l'assumer lorsqu'une décision est prise. C'est ainsi que l'on pourra parfaire le système décentralisé qui caractérise la Suisse et que de nombreux pays nous envient, comme par exemple notre voisin direct, la France, dont les départements ont souffert du manque de consultation du gouvernement central.

# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00